

La Charte de DÉONTOLOGIE Coaching

1. En tant que coach, je respecte la dignité, la vie privée et les droits de chaque coaché/e. Je suis intègre et consciente de mes responsabilités. Je ne fais aucune promesse que je ne saurais tenir.
2. Je m'engage à présenter dès la première séance ce qu'est le coaching, ses limites, sa méthodologie, sa déontologie, les règles de confidentialité et à présenter de façon claire et non équivoque, sa durée, ses conditions financières et le cadre contractuel qui peut-être bipartite ou tripartite.
3. Je m'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour accompagner le/la coaché/e dans sa démarche de développement tant personnel que professionnel.
4. Je m'attache à créer un climat de confiance et un environnement approprié pour mes coachés, à adopter une posture de bienveillance et d'écoute et à éviter de porter préjudice de façon volontaire ou par négligence.
5. Je garde en tout temps le cap sur les objectifs des coachés et guide vers les actions qui permettent d'avancer vers les objectifs fixés en bipartite ou en tripartite.
6. Je m'interdis d'exercer toute forme d'influence vis à vis de mes coachés qui conduirait à les placer dans une relation de dépendance. Je ne ferai pas non plus en lieu et place du coaché, ni ne prendrai de décision à sa place. Le/la coaché/e reste seul/e maître de ses décisions et des résultats que celles-ci entraînent.
7. Je suis tenu par le secret professionnel : je prends toutes les précautions pour ne communiquer aucune information sur les personnes coachées à des tiers – y compris en cas de contrat tripartite – au commanditaire ou à sa hiérarchie. Cette règle est essentielle et est la base même d'une relation de confiance avec les coachés.
8. Je m'engage à ne pas donner suite, pour des raisons personnelles ou éthiques, ou à interrompre le processus de coaching dès lors que je constate avoir atteint la limite de mes compétences.
9. Je respecte également toute décision d'un/e coaché/e qui souhaiterait mettre fin – à tout moment – au processus de coaching. Dans ces 2 cas, je m'engage à recommander un/e autre coach ou tout autre professionnel de l'accompagnement si besoin.
10. J'évite de me trouver confronté à des situations dans lesquelles mes intérêts personnels sont contraires ou en conflit avec les intérêts des coachés. Si un conflit d'intérêts se présente, j'en informe clairement les coachés.